



Diplôme
Capacité en
droit



**Niveau d'étude
visé**
Inferieur ou égal
au baccalauréat



Durée
1 an



Établissement
Université
Sorbonne Paris
Nord

Présentation

La durée des études de Capacité à l'Université Sorbonne Paris Nord est de un an. La formation comprend des enseignements fondamentaux et des conférences de méthodologie.

Les conférences de méthodologie sont destinés à compléter la formation de l'étudiant, notamment en le confrontant avec les problèmes pratiques de la vie juridique, ainsi qu'en le préparant au raisonnement juridique et à la recherche de documents.

Ces conférences sont **obligatoires** pour les étudiants non-salariés, avec une tolérance d'un tiers d'absences motivées. À défaut, ils sont considérés comme défaillants.

Les étudiants salariés peuvent être dispensés de présence, sur attestation de leur employeur indiquant que leur emploi ne leur permet pas de s'absenter aux horaires concernés. **Ils ne sont en aucun cas dispensés des devoirs et épreuves prévues à l'article 3.**

Les enseignements sont organisés à des horaires prévus pour les étudiants salariés, en fonction des possibilités d'encadrement de la Faculté.

Objectifs

Accès à la licence mention Droit.

Savoir-faire et compétences

Le 1er semestre comporte 15 unités d'enseignement :

- Introduction au droit public et droit constitutionnel, section 02 (Coefficient 2) 3 UE – 30 h
- Organisation juridictionnelle, section 01 (Coeff. 1) 3 UE – 30 h
- Droit civil 1 : Introduction au droit privé – Droit des personnes et de la famille, section 01 (Coeff. 2) 3 UE – 30 h
- Droit pénal général et procédure pénale, section 01 (Coeff. 1) 3 UE – 30 h
- Méthodologie générale, sections 02/01 (Coeff. 2) 3 UE – 30 h

Le second semestre comporte 15 unités d'enseignement

- Droit civil 2 : Contrats et responsabilité, section 01 (Coeff. 2) 3 UE – 30 h
- Introduction au droit du commerce et des affaires, section 01 (Coeff. 1) 3 UE – 30 h
- Droit administratif, section 02 (Coeff. 2) 3 UE – 30 h
- Organisation administrative, section 02 (Coeff. 1) 3 UE – 30 h
- Méthodologie générale, sections 02/01 (Coeff. 2) 3 UE – 30 h

Admission

Conditions d'admission

Les aspirants au certificat de capacité en droit doivent être âgés de dix-sept ans accomplis au 31 décembre de l'année de leur inscription, sauf dérogation du Doyen de la Faculté de droit.



Aucune condition de diplôme n'est requise. Les bacheliers s'estimant insuffisamment préparés à suivre des études de droit sont également invités à réfléchir sur l'opportunité de suivre la formation de capacité en droit.

Admission des capacitaires à la poursuite des études en Licence en Droit

1°) Admission en 1^{ère} année de licence en droit :

Les capacitaires en droit qui ont obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des notes de l'examen sont dispensés du baccalauréat pour s'inscrire en première année de licence mention Droit, ainsi qu'en première année de toutes filières autorisées par les lois et règlements.

2°) Admission en 2^{ème} année de licence en droit :

Par dérogation au régime des études fixé par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15/20 à l'ensemble du diplôme peuvent s'inscrire en deuxième année de licence mention Droit.

Pré-requis recommandés

Aucune condition de diplôme n'est requise. Les bacheliers s'estimant insuffisamment préparés à suivre des études de droit sont également invités à réfléchir sur l'opportunité de suivre la formation de capacité en droit.

Et après

Poursuite d'études

Licence de Droit.

Insertion professionnelle

Carrières judiciaires.

Concours administratifs français, secteur privé et parapublic.

Accès à des écoles et instituts donnant une formation complémentaire.

Contact(s)

Contacts

Aïssatou AIDARA

☎ 01 49 40 38 32

✉ capacite.dsps@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

Responsable Formation continue

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

Infos pratiques

Contacts

Aïssatou AIDARA

☎ 01 49 40 38 32

✉ capacite.dsps@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

Responsable Formation continue

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr



En savoir plus

Page internet de la Capacité en Droit

<https://dsps.univ-paris13.fr/capacite-droit/>



Programme

Organisation

Les enseignements fondamentaux :

Les cours ont lieu en fin de journée et le samedi. Ils sont dispensés sous forme de cours magistraux qui ont lieu en fin de journée ou les samedis.

La formation prépare l'étudiant au raisonnement juridique et à la recherche de documents, notamment en le confrontant avec les problèmes de la vie juridique.

Les conférences sont obligatoires pour les étudiants non-salariés, avec une tolérance d'un tiers d'absences motivées. A défaut, ils sont considérés comme défaillants.

Les étudiants salariés peuvent être dispensés de présence sur attestation de leur employeur indiquant que leur emploi ne leur permet pas de s'absenter aux horaires concernés. Ils ne sont en aucun cas dispensés des devoirs et épreuves prévues à l'article 3.

Les enseignements sont organisés à des horaires prévus pour les étudiants salariés, en fonction des possibilités d'encadrement de la Faculté.

Ils sont destinés à compléter la formation de l'étudiant en le confrontant avec les problèmes pratiques de la vie juridique.

